

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

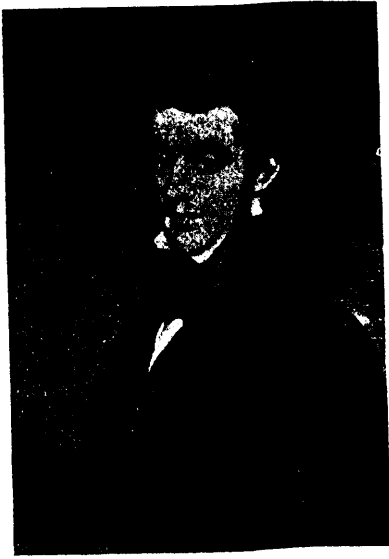
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.



LORD SYDENHAM

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 4

OCTOBRE 1898

No. 10

SAINT-MALO

Le premier mars 1898, un certain nombre de francs-tenanciers de Saint-Sauveur, Québec, présentaient à l'administrateur du diocèse de Québec une requête sollicitant la formation d'une desserte dans la partie ouest de cette grande paroisse.

Lorsque les allégations de cette requête furent vérifiées, l'archevêque de Québec, par mandement en date du premier juillet 1898, décréta le démembrement de la paroisse de Saint-Sauveur et l'érection en paroisse autonome, sous le vocable de Sainte-Angèle, comme titulaire religieux, et sous celui de Saint-Malo, comme titulaire civil, d'un territoire contenant une superficie de 49,000 arpents.

La population de la nouvelle paroisse, d'après le recensement de 1897, est de 720 familles, comptant 3630 âmes et 2665 communiant.

Les Dames Ursulines de Québec ont fait don à la nouvelle paroisse d'un terrain de 630 pieds de profondeur sur 140 de front pour le site de l'église et du presbytère. C'est en l'honneur de leur fondatrice que sainte Angèle a été choisie comme patronne.

Les travaux de construction de l'église de Saint-Malo sont commencés depuis quelques mois. Ses dimensions sont : longueur, 175 pieds ; largeur, 64, avec un transept de 95 pieds.

Le curé titulaire de la nouvelle paroisse est M. Henri DeFoy.

La municipalité entière de Saint-Malo se trouvant incluse dans la nouvelle paroisse, lui donne naturellement son nom. D'ailleurs, rien de plus convenable, puisque Jacques Cartier, parti de Saint-Malo, débarqua sur les bords de la rivière Saint-Charles, non loin de l'endroit où se trouve cette jeune paroisse.

L'ABBÉ DAVID GOSSELIN

LA CHAPELLE CHAMPLAIN

Au Château Saint-Louis, le jour de Noël, an de grâce mil six cent trente-cinq, décéda Samuel de Champlain, premier gouverneur du Canada, fondateur de Québec, et *Père de la Nouvelle-France*. Paul LeJeune, témoin de cette illustre mort, précieuse devant Dieu et glorieuse devant l'Histoire, en parle avec une douce et sereine éloquence.

“Le vingt-cinquième de décembre, dit-il (1), jour de la naissance de Notre Sauveur en terre, Monsieur de Champlain, notre gouverneur, prit une nouvelle naissance au ciel ; du moins nous pouvons dire que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France où nous espérons qu'un jour Dieu sera aimé et servi de nos Français et connu et adoré de nos Sauvages. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son Roi et envers Messieurs de la Compagnie ; mais à la mort il perfectionna ses vertus avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous. Que ses yeux jetèrent de larmes ! Que ses affections pour le service de Dieu s'échauffèrent ! Quel amour n'avait-il pour les familles d'ici ! disant qu'il les fallait secourir puissamment pour le bien du pays, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu ; il avait préparé de longue main une confession générale de toute sa vie, qu'il fit avec une grande douleur au Père Lallemand qu'il honorait de son amitié ; le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusqu'à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le Père Lallemand y officia et on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer que s'il est mort hors de France son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité.”

(1) *Relation des Jésuites*— année 1636.

La relation du Père LeJeune ne nous dit pas où fut inhumé Samuel de Champlain, et son acte de sépulture fut détruit, avec les registres de la paroisse, par l'incendie du 14 juin 1640. On présume cependant, avec beaucoup de raison, que le cercueil du premier gouverneur fut déposé dans les voûtes de Notre-Dame de Recouvrance. Mais ce grand personnage ne dormit pas longtemps sous le sanctuaire béni de la chapelle. Dès la première année de son administration, M. de Montmagny (1) voulant consacrer, par un honneur suprême, la mémoire de son illustre prédécesseur, lui fit élever un sépulcre particulier. Ce monument funéraire prit le nom de *Chapelle du gouverneur*. On l'appelait aussi *Chapelle Champlain*.

QUEL SITE OCCUPAIT LA CHAPELLE CHAMPLAIN ; QUAND ET POURQUOI DISPARUT-ELLE ? Je ne prétends pas répondre victorieusement à cette triple question, l'une des plus difficiles et des plus compliquées de l'archéologie canadienne, mais l'étudier derechef à la lumière d'un nouveau document trouvé dans les *Archives du monastère*, à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec.

* * *

Le 22 novembre 1866, M. l'abbé Charles-Honoré Laverdière publia dans le *Journal de Québec* une lettre qui fit grand bruit dans Landerneau. Tout notre petit monde savant fut mis en émoi. Notre célèbre archéologue annonçait la découverte du tombeau de Champlain, découverte qu'il allait opérer, à date fixe, conjointement avec son grand ami, l'abbé Raymond Casgrain. Ils avaient lu Sargard, les *Voyages de Champlain*, les *Relations des Jésuites*, leur *Journal*, compulsé les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, bref, mis à contribution tout ce qui pouvait servir à les guider dans la solution de ce problème ardu.

Un mois ne s'était pas encore écoulé que leurs démarches et leurs fouilles étaient apparemment couronnées du plus éclatant des succès.

Avec une modestie qui leur faisait beaucoup d'honneur et qui prouvait bien la délicatesse de leurs sentiments, ils

(1) Charles Huault de Montmagny; chevalier de Saint-Jean de Jérusalem—1636-1648.

s'excusaient devant le grand public de n'être pas de l'avis de leur illustre confrère, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, lequel avait écrit, cinq années auparavant, en 1861, dans son *Histoire du Canada*, que "le corps du fondateur de Québec fut inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance, et qui était désignée sous le nom de *Chapelle de Champlain*".

Cela était très fâcheux pour l'opinion de l'abbé Ferland, mais enfin la science avait ses droits imprescriptibles—l'archéologie en particulier—et, après avoir, *de novo*, examiné, étudié, discuté les registres de Notre-Dame, MM. Laverdière et Casgrain conclurent définitivement que la *Chapelle de Champlain* n'était autre que la *Chapelle de Québec*, construite en 1615 par Samuel de Champlain lui-même. Cette chapelle, suivant eux, était située au pied d'un escalier (notre *Break neck steps* actuel), qui faisait communiquer la Côte de La Montagne à la *Petite rue Champlain*.

Et d'ailleurs les faits—rien de positif comme les faits, n'est-ce pas?—ne venaient-ils pas à l'appui de cette prétention savante? L'événement confirmait l'hypothèse. On avait trouvé une voûte, précisément au pied de cet escalier; non seulement une voûte y avait été découverte, mais encore des ossements humains. M. Baldwin, de Boston, surintendant des travaux de notre aqueduc en 1854, était l'auteur de cette dernière trouvaille, *the last but not the least*. Tout indiquait conséquemment que l'on était bien en présence des corps de Champlain et des deux personnages (1) enterrés à ses côtés pour lui faire honneur. Bien plus, cette voûte était en si bel état de conservation que sur l'une de ses pierres quelques lettres d'une inscription permettaient de reconstituer, sans se donner trop de mal, le nom de *Samuel de Champlain*.

Le proverbe dit : *les absents ont toujours tort*. Celui de l'abbé Ferland fut d'être mort le 13 janvier 1865. Vivant, il eût très certainement été en mesure de répondre à ses contradicteurs et d'établir, comme le fit un de ses partisans, que le fondateur de Québec était inhumé dans une chapelle,

(1) François de Ré, sieur de Gand, Commissaire Général, 21 mai 1641.
Le Père Charles Raymbault, 22 octobre 1642.
Cf. *Registres de la paroisse Notre-Dame de Québec*.

voisine de Notre-Dame de Recouvrance, et désignée sous le nom de *Chapelle Champlain*.

Ce partisan n'était autre que M. Stanislas Drapeau. Il eut le courage de contredire carrément MM. Laverdière et Casgrain et se fit le tenant de l'historien Ferland.

“ A l'arrivée des Récollets, écrivait-il, M. de Champlain et le Père Do beau choisirent un lieu convenable pour y construire une chapelle. Ils procédèrent de suite à sa construction et un mois après l'arrivée des missionnaires, le 25 juin 1615, on y célébra la messe. Cette chapelle, connue dans l'histoire sous le nom de *Chapelle de Québec*, servit d'église paroissiale jusqu'à la prise de Québec par les Kirtk, en 1629.

“ Que devint cette *Chapelle de Québec* ? Elle dut subir le même sort que l'*Habitation de Québec*, laquelle fut incendiée durant le séjour des Anglais dans la Colonie et avant le retour des Français en 1632. Le témoignage du Père Le Jeune est explicite à ce sujet.

“ Nous vîmes en bas du Fort la pauvre *Habitation de Québec* toute brûlée, en laquelle on ne voit plus que des murailles de pierre toutes bouleversées.” Puis il ajoute : “ Nous allâmes célébrer la sainte messe en la maison la plus ancienne de ce pays-ci, la maison de Madame Hébert qui s'est habituée auprès du Fort, du vivant de son mari ”.

“ Un manuscrit qui se trouve dans les archives du séminaire de Québec, cité par M. l'abbé Faillon (1), relate ce qui suit à propos de l'incendie de la *Chapelle de Québec* : “ et en attendant qu'on put en construire une nouvelle (*chapelle*), on dressa un autel dans le fort où les colons se réunissaient les dimanches et fêtes. C'était là que les Pères Jésuites allaient leur administrer les sacrements.

“ Ces divers témoignages sont tellement clairs que je ne vois pas la nécessité qu'il y aurait d'offrir plus de preuves pour affirmer que la *Chapelle de Québec* de 1615 n'existait plus à l'arrivée des Jésuites en 1632. C'est cette même chapelle que MM. Laverdière et Casgrain veulent à tout prix confondre avec la *Chapelle de Champlain* que mentionnent les *Relations des Jésuites* de 1641 et 1642, laquelle chapelle n'a jamais existé du temps de Champlain.”

(1) Faillon : *Histoire de la Colonie Française en Canada*, tome 1er, p. 272.

Ainsi parlait M. Stanislas Drapeau. Non seulement l'audacieux typographe révoquait en doute la conclusion hâtive de MM. Laverdière et Casgrain, mais bientôt, échauffé par la discussion où l'entraînait ses adversaires, il refusa carrément d'y ajouter foi et mit le public en garde contre ce qui lui semblait être une hérésie archéologique.

Telle fut l'origine de cette fameuse *Querelle des Antiquaires* qu'il ne faut pas confondre, malgré son beau tapage, avec la *Querelle des Investitures, si parva licet componere magnis*. On se battit à coups de brochures, de correspondances et d'articles dans les journaux. La galerie, très intéressée, suivit avec passion toutes les péripéties de cette joute remarquable. La victoire resta aux abbés. L'opinion publique leur donna gain de cause, et M. Drapeau en fut pour ses frais d'arguments et de preuves. Leur force et leur justesse convainquirent moins que la renommée littéraire et scientifique de ses antagonistes. Déjà, à cette époque, l'abbé Raymond Casgrain s'était fait un grand nom comme historien religieux ; quant à l'autorité de Laverdière comme archéologue elle se recommandait justement de deux nouvelles découvertes, absolument brillantes : l'emplacement de la maison de Louis Hébert et les fondations de Notre-Dame de Recouvrance. M. Stanislas Drapeau se retira de la discussion condamné, mais non pas convaincu, par le verdict d'un tribunal dont il niait la compétence après en avoir tout d'abord accepté la juridiction en plaidant devant lui.

* * *

Neuf années s'écoulèrent. Un matin, celui du 4 novembre 1875, *L'Opinion Publique* de Montréal publia dans ses colonnes l'article suivant, intitulé : *Documents inédits relatifs au Tombeau de Champlain*. Cette correspondance signée *Henri-Raymond Casgrain* eût un succès égal à celui de la fameuse lettre de l'abbé Laverdière, datée le 22 novembre 1866. La voici :

“ En dépouillant, avec mon ami, le regretté M. Laverdière, les papiers originaux que M. Faribault (1) a légués

(1) George-Barthélemi Faribault, célèbre antiquaire. Il mourut le 21 décembre 1866, léguant à l'université Laval tous ses livres, manuscrits, gravures et tableaux relatifs à l'Histoire du Canada et de l'Amérique.

Cf : *Annaires* de l'Université Laval, No. 18, page 81.

à l'université Laval, nous avons trouvé une pièce importante pour la question qui nous occupe. Elle porte pour suscription ces mots écrits sur le revers de la feuille :

*Une place située dans la Grande Place de Québec réservée
par M. le Gouverneur.*

Voici la copie textuelle de ce document :

“ Louis d'Ailleboust, lieutenant général du Roi, et gouverneur dans toute l'étendue du grand fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, rivières et lacs y descendant et lieux qui en dépendent.

“ En vertu du pouvoir à nous donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et sous le bon plaisir d'icelle, en faisant la distribution d'une place située dans l'enclos de Québec, Nous nous sommes réservé une place située dans le dit enclos CONTRE LA CHAPELLE CHAMPLAIN, contenant un arpent de terre ou environ ; tenant, du côté du nord-est à un chemin qui court sud-sud-est et nord-ouest qui est entre la dite terre et les terres de l'Eglise Paroissiale de ce lieu, d'autre côté au sud-ouest aux terres non concédées, d'un bout, au nord-ouest, à un chemin piedsente qui est entre la dite terre et les terres de Jean Côté, d'autre (*bout*) au sud-sud-est à un chemin qui est entre la dite terre et la dite CHAPELLE CHAMPLAIN—(*ici les mots la Chapelle Champlain sont raturés et remplacés, entre lignes, par les mots la Grande Place*)—pour en jouir par nous du dit arpent de terre ou environ, nos successeurs ou ayant cause à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plaira à Messieurs de la dite Compagnie Nous ordonner.

“ Fait au Fort Saint-Louis de Québec, ce dixième jour de février, mil six cent quarante-neuf.

D'AILLEBOUST.”

M. l'abbé Casgrain explique au lecteur pourquoi, dans la désignation de la limite sud-sud-est le nom de *la Chapelle Champlain* a été raturé pour être remplacé par ces mots : *la Grande Place*. Le motif qui a déterminé cette modification dans l'acte est que l'espace occupé par la Chapelle Champlain n'étant pas suffisant pour servir de borne unique de ce côté, on y substitua les mots *la Grande Place* comme étant une désignation plus précise.

Ce point réglé, l'historien se demandait :

Quel endroit occupait dans l'enclos de Québec cet arpent de terre réservé par d'Ailleboust ?

Et, répondant à sa propre question, il en déterminait l'emplacement par l'acte de vente d'une moitié de cette même réserve, trouvé dans les minutes du notaire Peuvret.

Voici cet acte, daté le 30 juin 1658 :

*Contrat de rente foncière due par Jean Jobin
à M. Ls D'Ailleboust*

“ Par devant Jean-Baptiste Peuvret, notaire, en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, fut présent, en sa personne, Messire Louis D'Ailleboust, chevalier, seigneur de Coulonges, gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, étendue du fleuve Saint-Laurent, Lequel a reconnu et confessé avoir baillé, cédé et transporté à titre de rente foncière de bail d'héritage annuelle et perpétuelle non rachetable, du tout à toujours et promet garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconques à Jean Jobin, maître-tailleur d'habits habitant de ce pays, à ce présent preneur et acquéreur au dit titre pour lui, ses hoirs et ayant cause :

Une placée sise en cette ville de Québec contenant demi arpent de terre ou environ faisant moitié d'un arpent de terre au dit seigneur bailleur appartenant, joignant d'un côté à la rue qui passe entre l'église paroissiale et la dite terre, d'autre côté à Jacques Boisselle en partie et à Louis Côté, d'un bout à une rue qui passe entre le Fort des Sauvages et la dite terre, et d'autre bout à la place d'Abraham Martin en partie et aux terres non concédées, au dit seigneur bailleur appartenant par concession qu'il en a prise le dixième jour de février mil six cent quarante-neuf, ratifiée et signée par M. de Lauzon, ci-devant gouverneur de ce pays, le vingt-deuxième jour d'avril mil six cent cinquante deux.”

D'après ce contrat il appert que le terrain réservé par M. D'Ailleboust était borné d'un côté par une rue passant entre l'église paroissiale et la dite terre, c'est-à-dire *la rue Buade* ; d'autre côté par la rue qui passe entre le fort des sauvages et la dite terre, c'est-à-dire *la rue du Fort* ; d'autre côté par un chemin piedsente, c'est-à-dire *la rue du Trésor*, enfin, aux terres non concédées : elles ne le

sont pas encore et ne le seront jamais, c'est notre *Place d'Armes* actuelle.

Conséquemment, par l'examen des titres mentionnés, on est amené à conclure que la Chapelle de Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui construits le Bureau de Poste, le Bureau des Billets de l'*Intercolonial* et du *Grand-Tronc* et la propriété des héritiers Clapham. Dans l'hypothèse où la chapelle Champlain aurait été construite au centre du terrain quelques vestiges auraient pu subsister encore sous le sol. C'est dans cet espoir que MM. les abbés Laverdière et Casgrain exécutèrent plusieurs excavations dans la cour du Bureau de Poste, en différents endroits : mais ils n'y trouvèrent aucune trace de fondations ou de murailles. Le sol, creusé jusqu'au roc vif, ne paraissait pas avoir été remué.

Trouver l'emplacement de la *Réserve* de D'Ailleboust, c'était, du même coup, fixer le site tant cherché de la *Chapelle Champlain*, puisqu'elle servait de borne immédiate à cette *Réserve*.

Conséquemment, l'abbé Casgrain dut conclure que la Chapelle Champlain se trouvait *quelque part* dans le carré maintenant occupé par notre Bureau de poste, la cour y attenante, le bureau des billets du *Grand-Tronc* et de l'*Intercolonial* et la maison Clapham.

Ferland avait donc raison d'écrire, en 1861, "que le corps du fondateur de Québec avait été inhumé dans une chapelle qui paraît avoir été attenante à Notre-Dame de Recouvrance et qui était désignée sous le nom de Chapelle Champlain." Et M. Stanislas Drapeau n'avait pas eu tort, en 1866, d'avoir soutenu, envers et contre tous, que la Chapelle de Québec de 1615 n'était pas la Chapelle de Champlain de 1636, que les confondre était commettre une faute grave en matière d'archéologie, et qu'il fallait chercher à la Haute-Ville le tombeau de notre premier gouverneur.

Les documents trouvés dans les *Papiers Faribault* justifiaient pleinement la prétention de M. Stanislas Drapeau. C'était, pour l'ancien typographe, un très beau succès que cette revanche prise sur l'opinion publique qui s'était à l'aveugle déclarée contre lui dans la *Querelle des Antiquaires*. Seulement cette joie légitime du triomphe fit place à un

sentiment d'orgueil exagéré. M. Drapeau, non content d'avoir deviné juste, voulut encore renchéir sur la belle découverte documentaire de l'abbé Casgrain. Il publia une brochure où non seulement il établissait—ce qui fut de suite admis—que la Chapelle Champlain se trouvait à la Haute-Ville, mais il voulut encore en fixer le site précis. Cette tentative échoua misérablement (1).

Ce ne fut pas sans amertume que M. l'abbé Raymond Casgrain renonça à son idée première. Mise en présence de ces documents nouveaux, l'hypothèse que Laverdière et lui avaient si laborieusement imaginée ne pouvait plus se maintenir et croulait d'elle-même. Ces pièces officielles et authentiques remettaient tout en question et contraignaient les archéologues à reprendre le problème sur de nouvelles données. "Elles semblent, écrivait l'abbé Casgrain, elles semblent de nature à déconcerter plus d'une idée préconçue, à remettre en question certains faits qui paraissaient bien établis. Il est regrettable sans doute que ces documents ne viennent pas à l'appui des recherches qui ont été faites pour retrouver le tombeau de Champlain, qu'ils ébranlent même les convictions qu'on a pu se former après un examen consciencieux des pièces authentiques déjà connues. Cependant, nous n'avons pas cru inutile de faire connaître ces documents nouveaux dans l'intérêt de la vérité historique ; d'autres pourront s'y joindre plus tard qui finiront peut-être par résoudre définitivement cette question, l'une des plus difficiles et des plus étudiées de notre histoire."

On ne saura jamais trop admirer, dans cette circonstance, la sincérité, la loyauté, le désintéressement avec lesquels l'abbé Casgrain signalait au public, en 1875, ces documents authentiques inestimables.

(1) *La Question du Tombeau de Champlain*, par Stanislas Drapeau—Ottawa—Imprimerie du Canada, 1880 :

"Je place donc le Tombeau de Champlain dans l'angle ouest du cimetière de la montagne", etc., etc., page 17.

Mgr Henri Têtu, dans son bel ouvrage : *Histoire du Palais Episcopal de Québec*, a prouvé, de manière à défier toutes contradictions, que ce tombeau n'était autre chose qu'une voûte destinée à un tout autre usage que celui de sépulcre. C'était probablement un cellier ; la question se présenterait alors sous un aspect beaucoup plus réjouissant.

* * *

Dans ce remarquable article paru dans l'*Opinion Publique* de Montréal, M. l'abbé Casgrain déclare qu'il ne trouve aucun vestige de l'existence de la Chapelle Champlain après l'année 1649. Ceci était vrai à la date du 4 novembre 1875, mais cette assertion, répétée aujourd'hui, ne serait plus exacte. Il existe un document encore inédit—qui permet d'établir que douze ans plus tard, à la date du 15 juillet 1661, la Chapelle Champlain existait encore, qu'elle était bâtie sur les terres de la Censive de la Fabrique de Québec, et qu'elle servait de borne à un terrain acheté par Guillaume Huboust, sieur de Longchamp.

En 1890, au temps où j'étudiais, à l'Hôtel-Dieu de Québec, les précieuses annales du monastère, en train de préparer l'histoire d'un siège (*Phips devant Québec*), l'archiviste du couvent, la Révérende Mère Saint-André, attirait particulièrement mon attention sur le document qu'on va lire et dont la capitale importance, au point de vue du sujet ici traité, n'échappera à personne. Écrit de la main même de Madame veuve D'Ailleboust, Barbe de Boulogne (1). l'endossement de cette pièce authentique se lisait comme suit : “ *Contrat de concession de MM. les Marquilliers au Sieur de Longchamp d'une terre qui m'appartient proche l'église de Québec.* ”

Voici la teneur du document :

“ Par devant Guillaume Audouard, secrétaire du Conseil établi par le Roi à Québec, notaire en la Nouvelle-France, et témoins soussignés, furent présents en leurs personnes Jacques Loyer, sieur de la Tour, Jean Juchereau, sieur de la Ferté, Mathieu D'Amour, écuier, sieur d'Eschauffour, tous marguilliers de l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec, et du consentement de Monseigneur illustrissime et révérendissime François de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute l'étendue de la Nouvelle-France,

(1) On sait que la veuve du gouverneur d'Ailleboust, Barbe de Boulogne, après la mort de son mari (décédé à Montréal, le 1er juin 1660), se retira à l'Hôtel-Dieu de Québec, où elle mourut le 7 juin 1685. Le 15 juillet 1670, elle fit don à l'hôpital de tous ses biens. Ce qui explique comment les papiers personnels de Madame d'Ailleboust font aujourd'hui partie des archives particulières de l'Hôtel-Dieu de Québec.

ont concédé et concèdent au nom et comme dit est ci-dessus à rentes foncières de bail d'héritage et non rachetable à Mathieu Huboust sieur Deslongchamps, l'un des dits Marguilliers et receveur de présent, les rentes dues à la dite église paroissiale, icelui Huboust présent et acceptant pour lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir : " *la consistance de douze perches et demie de terre sise en la ville de Québec, tenant d'un côté aux terres de la dite église paroissiale où EST DE FRONT BATIE LA CHAPELLE APPELÉE VULGAIREMENT LA CHAPELLE CHAMPLAIN, de l'autre côté aux terres de la dite église, par haut aux terres du sieur d'Ailleboust, par bas à un chemin qui passe entre la dite place et la maison de la dite église où demeure à présent le bedeau (1), icelle pièce contenant deux perches et demie de large, les dites terres appartenantes à la Fabrique de la dite église* " à cause de la donation faite par Monseigneur de Lauzon, ci-devant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, ayant pouvoir de la faire par Messieurs de la Compagnie Générale, ainsi qu'il appert par la patente du dit sieur De Lauzon, en date du vingt mai mil six cent cinquante-six, la dite concession dessus dite de douze perches et demie de terre faite par les dits sieurs marguilliers au dit Mathieu Huboust pour en jouir, lui, ses hoirs et ayant cause à l'avenir en toute propriété aux conditions suivantes, savoir :

Que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, à l'avenir payeront annuellement à la Fabrique de la dite église et paroisse de Québec, deux sols pour chacune des dites perches de terre, icelle pièce de terre contenant *deux perches et demie de large sur cinq de long*, la dite rente faisant en tout la somme de une livre, cinq sols de rente foncière et non rachetable et un double de cens pour toute la dite concession que le dit Huboust, lui, ses hoirs et ayant cause, payeront annuellement à la Fabrique de la dite église de Québec, aux marguilliers et receveur de présent étant en charge à ses successeurs pour toute redevance et le dit

(1) Cette maison du bedeau occupait le site précis du presbytère actuel de la paroisse Notre-Dame de Québec.

" A la fin de 1661, Mgr de Laval quitta les Ursulines pour aller passer l'hiver chez les révérends Pères Jésuites. Au printemps de 1662 il acheta une vieille maison, située à l'endroit du presbytère actuel de Québec et s'y logea avec sa petite famille." (MM. de Bernières, Torcapel et Pèlerin)
—L'abbé Auguste Gosselin : *Vie de Mgr de Laval*, tome 1er, page 171.

payement se fera au jour et fête de la Saint-Martin d'hiver échéant l'onzième jour de novembre, et le premier paiement se fera dès la présente année pour continuer de là en avant. Les dites redevances portant lods, et ventes, saizines et amendes selon la coutume de la ville, prévôté et vicomté de Paris, comme aussi par le dit preneur de s'y bâtir et y avoir feu et lieu dans un an et demi. En telle sorte que les dits cens et rentes puissent être perçus par chacun an. Et à faute de ce, sera permis aux dits sieurs marguilliers ou à leurs successeurs à l'avenir de rentrer en possession des dites douze perches et demie de terre par eux délaissées de plein droit sans forme ni figure de procès et sans aucun remboursement de frais qu'il aurait pu faire. *Car ainsi a été accordé, Promettant, Obligeant, Renonçant, etc.*

Fait et passé à Québec, en l'étude du notaire susdit, sousigné, le quinzième jour de juillet, mil six cent soixante et un, en présence de Jacques Renouard de Bellaire et Jacques d'Estrées, témoins soussignés, avec les parties.

Cette copie d'acte—l'original en est introuvable dans le greffe d'Andouard—porte à l'endos une note, écrite de la main même de Barbe de Boulogne: *Contrat de concession de M.M. les marguilliers au Sieur de Longchamp d'UNE TERRE QUI M'APPARTIENT proche l'église de Québec.* Cette note, pour la raison même de l'étrange contradiction qu'elle semble renfermer, est fort instructive.

Comment Messieurs les marguilliers pouvaient-ils concéder à Huboust de Longchamp une terre qui appartenait à Madame d'Ailleboust ?

Nous sommes en présence d'une affaire contentieuse, où deux occupants de bonne foi se disputent la possession et la propriété d'un même terrain.

Le 10 février 1649, " en vertu du pouvoir à lui donné par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, et sous leur bon plaisir", le gouverneur d'Ailleboust se réservait " une place située dans l'enclos de Québec, contre la Chapelle Champlain, contenant un arpent de terre ou environ", pour en jouir à toujours pleinement et paisiblement aux charges qu'il plairait aux Messieurs de la dite Compagnie lui ordonner.

Cette concession du 10 février 1649 fut ratifiée et signée par le gouverneur de Lauzon, le 22 avril 1652.

Quatre ans plus tard, le 20 mai 1656, ce même de Lauzon concédait, à l'église et paroisse de Québec, un terrain qu'il nous est impossible d'identifier parce que le plan sur lequel il était désigné est aujourd'hui perdu. — "L'emplacement étant autour de l'église ainsi et tel qu'il est désigné dans un plan paraphé et signé de Nous, *ne varietur*, ce jour d'hui, date des présentes."

Les marguilliers de l'église et paroisse de Québec s'autorisèrent de la concession du 20 mai 1656 pour s'emparer de près de la moitié de la *Réserve d'Ailleboust* malgré les protestations énergiques de Madame d'Ailleboust qui prétendait bien rester en possession de tous les biens immeubles composant la succession de son mari. Mais la Fabrique passa outre et fit acte d'autorité en concédant, le 15 juillet 1661, à Mathieu Huboust, sieur de Longchamp, la consistance de douze perches et demie de terre sur la *Réserve d'Ailleboust*. Non seulement les marguilliers prétendaient avoir acquis le territoire contesté, mais voici qu'ils le vendaient. Ils ne pouvaient mieux affirmer leur droit.

Ce conflit d'intérêts eût, partout ailleurs, causé un procès, un avocat n'eût certes pas manqué d'en suggérer le moyⁿ e à Barbe de Boulogne. Mais, à cet âge d'or de la Nouvelle France, il n'y avait pas d'avocats au Canada, les autorités coloniales ayant strictement défendu aux membres de l'ord^e de s'établir dans le pays. Chacun plaidait sa cause lui-même et la justice ne s'en portait pas plus mal. Il y aurait eu d'ailleurs à Québec, au 17^{ième} siècle, un Barreau distingué que ni Mgr de Laval ni Madame d'Ailleboust n'eussent réclamé les bons offices de l'un quelconque de ses membres. Leur différend, pour grave qu'il fût, ne dégénéra jamais en querelle opiniâtre.

Madame d'Ailleboust fut la première à désarmer. Cet acte de générosité n'était que le prélude d'un sacrifice encore plus magnifique, et ne lui coûta que de la joie. Donner à l'église les prémices d'un bien auquel elle ne semblait s'intéresser que pour le léguer encore plus entier aux pauvres de l'Hôpital (1), n'était-ce point prêter déjà au Grand Débi-

(1) Le 15 juillet 1670, Madame d'Ailleboust fit à l'Hôtel-Dieu de Québec une donation absolue de tous ses biens.

Trois ans plus tard—1673—quand l'Hôtel-Dieu voulut concéder à Tous-saint Dubeau, sur partie du terrain de la *Réserve d'Ailleboust*, la Fabrique

teur, avancer déjà à l'Incomparable Ami cet or de la charité chrétienne qui porte intérêt au centuple et dans le temps et dans l'éternité ?

Le *Contrat de concession* à Mathieu Huboust sieur de Longchamp, en date du 15 juillet 1661, n'est encore aujourd'hui que le *second* des documents authentiques connus qui nous parlent de la Chapelle Champlain. Cette pièce rare confirme absolument l'hypothèse émise par l'abbé Raymond Casgrain en 1875, quand il publia la précieuse archive trouvée dans les *Papiers Faribault*, à savoir : que la Chapelle Champlain s'élevait dans le carré où se trouvent aujourd'hui le Bureau de Poste et ses dépendances, le Bureau des Billets de l'*Intercolonial* et du *Grand-Tronc*, et la propriété des héritiers Clapham.

L'établissement bien connu de notre estimable concitoyen, M. John Darlington, le doyen des tailleurs de Québec, celui du restaurateur Lapointe, *Hôtel des Illusions*, celui de l'*Imprimerie Générale* de M. Augustin Côté, et la propriété de M. Docile Brousseau (où *Le Courrier du Canada* fut publié jusqu'en 1896), actuellement occupée par les bureaux du *St. Leon Springs Co.*, ces quatre maisons, dis-je, couvrent aujourd'hui l'exacte superficie (45 x 90 pieds) du terrain concédé, le 15 juillet 1661, à Guillaume Huboust, sieur de Longchamp, par la Fabrique Notre-Dame de Québec.

ERNEST MYRAND

(A suivre)

Notre-Dame de Québec intervint, prétendant encore que ce terrain faisait partie de la *Censive* et lui appartenait en vertu de la concession de M. de Lauzon en date du 20 mai 1656. Le différend fut réglé à l'amiable.—Cf. Gilles Rageot, 4 juillet 1674.

UN TABLEAU DE MURILLO

L'archevêché d'Ottawa possède un tableau qui quoiquo tronqué et défiguré a une très grande valeur. C'est la *Fuite en Egypte* du grand maître espagnol Murillo. Cette peinture fut donnée jadis à la cathédrale d'Ottawa par le comte de Derbyshire. Elle aurait été volée paraît-il, en Espagne, lors des guerres de l'Empire. Ce tableau est mutilé ; on dit que la partie qui lui manque se trouve à Londres, au Musée Britannique.

P.-G. R.

MADAME DE CHAMPLAIN

Nous, Dominique Séguier, évêque de Meaux, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, 1er aumônier, de S. M., reconnaissons et certifions que sœur Heleine Boullé, dite de St. Augustin, veuve du défunt Samuel de Champlain, vivant capitaine de la marine du Ponant, lieutenant-général pour le Roy en la Nouvelle-France et Gouverneur pour S. M. au dit pays, à présent novice Ursuline au couvent du dit ordre au faubourg St-Jacques lez Paris, mué d'un saint désir pour l'établissement d'une maison du dit ordre en la ville de Meaux, a libéralement donné à la dite maison, pour en commencer l'établissement et fondation, la somme de vingt mille livres, et plusieurs meubles et accommodements ; en considération de quoy nous leur avons accordé et promis faire accorder par toutes les supérieures et religieuses de chœur qui entreront ou seront à l'avenir reçues dans la dite maison de Meaux, et incontinent après leur entrée ou profession, les articles et conditions qui ensuivent, pour estre inviolablement et perpétuellement gardées et observées selon leur teneur. Premièrement que la dite sœur Helène de St-Augustin sera tenue pour fondatrice de la dite maison de Meaux et qu'en cette condition elle jouira des droits au-dedans d'icelle, dont jouissent ordinairement les fondatrices de semblables maisons, excepté de recevoir des filles pour rien, ni autres fondations à perpétuité : c'est à savoir, qu'elle sera exempte du lever à 4 heures et du grand office, qu'elle sera assistée dans ses besoins d'une sœur converse, un peu mieux nourrie que le commun, et logée dans une chambre à feu. Que néanmoins lorsque la maison sera en état un peu commode elle sera tenue de recevoir une fille telle que la dite sœur Helène de St-Augustin voudra nommer pour religieuse du chœur, sans dot ni pension, et en attendant son âge, si

elle est en bas âge, entre les pensionnaires, lorsque la maison le pourra aisément permettre, comme dit est. Que la fille qui sera reçue pour sœur converse nommée, sera soulagée à la prière de la dite sœur Hélène de St-Augustin, et selon qu'elle donnera avis de la nécessité, même après son décès, en cas qu'elle la survive, en considération de ce qu'elle a esté à elle dès sa tendre jeunesse, et de ce qu'elle a porté quatre cens livres à lad. maison. Que les lettres que le père Eustache Boullé, mini ne, frère de la dite sœur Hélène de St-Augustin, lui écrira, et elle à luy, ne seront vues par elle, etc. En témoin de quoy nous avons signé ces présentes, fait sceller de notre sceau et contresigner par notre secrétaire ordinaire le dixième jour de mars M D C X L V I I I.

Seguier, F. DE MEAUX
Par mondit seigneur,
PETIT

JEAN ALPHONSE

Le pilote de Roberval porte le surnom de "Saintongeois" pour indiquer, sans doute, la province de France où demeurerait son père. Le Dr N.-E. Dionne (*La Nouvelle-France*, 58) le fait naître "au village de Saintonge près de Cognac." Cognac est une ville de l'Angoumois, sur la Charente, et en descendant quelque peu cette rivière, on arrive à Xaintes, capitale de la Saintonge (Trévoux). Jean Alphonse paraît donc être né entre Cognac et Xaintes—soit sur les limites des deux petites provinces en question. Le vrai nom de la famille est Fonteneau (*Recherches Historiques*, 1896, p. 44) ; celle-ci pourrait bien être la même que celle de Pierre Fonteneau dit Desmoulins, natif de Xaintes, qui se maria au Château-Richer, le 18 février 1697, avec Antoinette Gervais. (Tanguay, I., 234) La parenté, à un siècle et demi de distance, est un peu éloignée sans doute, mais on a renoué des relations de cette nature dans plus d'un cas, d'après l'idée assez juste qu'il ne saurait y avoir de prescription.

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

René Boileau, député de Chambly. (I, VII, 52.)—René Boileau naquit à Chambly, le 27 octobre 1754, du mariage de Pierre Boileau, capitaine de milice et assistant commissaire royal du fort Chambly, et de dame Agathe Hu. Pierre Boileau, son grand-père, était né à Poitiers vers l'an 1660. Il était fils de Vincent Boileau, bourgeois de cette ville, et de Marguerite Girard.

René Boileau épousa, aux Trois-Rivières, Marie-Antoinette-Josette de Gannes de Falaise; elle mourut à Chambly, le 31 mai 1819, à l'âge de 66 ans. Elle était fille de Charles-Thomas de Gannes de Falaise, capitaine dans les troupes de la marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Magdeleine-Angélique Coulon de Villiers.

Ils eurent quatre enfants : René Boileau, fils, notaire, mort célibataire, à Chambly; Emmélie, qui épousa le docteur Kimber; Zoé, qui épousa M. Porlier; et Sophie, qui épousa Joseph-Toussaint Drolet, de Saint-Marc, mon grand-père.

René Boileau joua un rôle assez important dans la Province. Il fut élu député pour le comté de Kent (Chambly), le 19 juin 1792, au premier Parlement Provincial. Il prit sa retraite comme major de milice, en 1783, sous le général Haldimand.

René Boileau mourut à Chambly, le 11 juillet 1831, à l'âge de 77 ans.

Mon aïeul écrivait beaucoup. Il laissa une quantité de travaux sur les événements de son temps, entre autres une histoire de la paroisse de Chambly. Malheureusement, un incendie dévora ces manuscrits.

Je n'ai pu recueillir de tout cet important bagage qu'un *Cahier de Notes à l'usage de René Boileau.*

Ce *Cahier de Notes* est une espèce de journal d'événements survenus dans la famille de René Boileau ; il contient des détails sur sa vie intime avec ses quatre enfants, des détails sur l'économie domestique de sa maison et sur ses rapports avec ses fermiers, ses exploits de pêche (c'était un grand pêcheur à la ligne), ses voyages, etc.

En parcourant ce *Cahier*, on s'aperçoit que René Boileau devait consigner, dans un autre journal, certains événements historiques ou d'intérêt public, ce qui explique certaines lacunes. Ainsi, il ne fait pas mention de la bataille de Châteauguay ; et pourtant, il était ami intime du major de Salaberry, dont la maison était voisine de la sienne, à Chambly.

G.-A. DROLET

Dans les fossés de la citadelle. (III, V, 323.) — Pendant les premières années de la domination anglaise, les exécutions capitales avaient lieu sur les *buttes à Nepveu*. C'est là que la Corriveau fut pendue. Plus tard, les *buttes à Nepveu* furent supplantées par la côte à Coton. C'est même ce qui valut à cette dernière son surnom de Gallow's Hill. Le pauvre McLane fut écorché au sommet de la côte à Coton, le 21 juillet 1797. En 1804, on installa la prison dans les casernes des Artilleurs, près de la côte du Palais. Plusieurs criminels furent pendus à cet endroit. A partir de 1810, on pendit en face de la vieille prison, là où s'élève aujourd'hui le Morrin College. Depuis la construction de la prison actuelle, sur la Grande-Allée, les exécutions capitales se font à l'intérieur des murs de ce sombre édifice.

Ce qui a pu faire croire que les exécutions avaient lieu autrefois dans les fossés de la citadelle, c'est qu'on y a fusillé quelques soldats.

Le chirurgien-major Henry, dans ses *Trifles from my portfolio*, parle même de la chose avec connaissance de cause, puisqu'il a assisté à une exécution. C'est un témoin qui a vu, dirait Pascal.

“ A cinq heures, nous dit-il, par une belle matinée de juin, toute la garnison de Québec fut assemblée dans les fossés de la citadelle pour assister à la triste cérémonie. Quand le moment fatal fut arrivé, le prisonnier, supporté par deux prêtres—sa tombe portée devant lui—sortit lentement de la forteresse et s'engagea dans les fossés. Il passa devant le front des troupes, pendant que la bande jouait une marche funèbre et que le peloton d'exécution prenait position. On lut au pauvre diable la sentence de la cour martiale, les prêtres lui offrirent les derniers secours de leur religion, puis il s'agenouilla sur sa tombe, à deux verges des gueules béantes d'une douzaine de carabines chargées. Les prêtres se retirèrent, le commandement “feu” fut donné, et le cadavre du soldat tomba dans le cercueil.”

P. G. R.

Robert Cavelier de La Salle, (IV, IV, 442.)—Quel était le vrai nom de La Salle ? Un correspondant de M. Sulte l'appelle “Robert Cavalier, Chevalier de la Salle.” M. Sulte rectifie. “Son nom, dit-il, était René Robert Cavelier, surnommé La Salle, et il n'était pas chevalier” (*Pages d'histoire*, p. 301).

Au mariage de Sidrac du Gué, sieur de Bois-Briant, le 7 novembre 1667, on trouve sa signature orthographiée ainsi : “René de la Sale.” Dans un acte du 9 janvier 1669, il signe “Sieur René de La Salle”, et dans un autre acte, le lendemain, “Robert Cavelier, Sieur de la Salle”. On trouve aussi cette orthographe dans ses lettres de noblesse en date du 13 mars 1675, dans les lettres patentes de sa seigneurie de Cataragui en date du 13 mai 1675, et dans ses lettres patentes du 12 mai 1675 l'autorisant à explorer les régions occidentales de la Nouvelle-France. (*Margry*, v. I, pp. 281, 283, 286, 337, 425, 426 ; *Vieux Lachine*, pp. 21, 22). Un acte du 3 février 1669 contient le nom de “Robert René

Cavalier, Sieur de La Salle", avec la signature de "R. René Cavelier La Salle, Sr. De La Salle." (Greffé de Basset et Margry, v. I, pp. 103, 105). Dans une obligation en faveur de J.-Bte Migeon de Branssac, le 18 décembre 1672, il signe "Robert René Cavelier" (Greffé de Basset). Un billet donné à Paris le 28 juin 1678 porte la signature de "Cavelier de La Salle." Sa présence à deux actes, le 1er et le 6 juillet 1669, est noté sous le nom de "Noble homme René Cavelier, Sieur de La Salle," pendant qu'il signe "René Cavelier" (Greffé de Basset et Margry, v. I, p. 106). Un ordre d'arrêt est pris en 1680 par "Robert Cavelier, Sieur de La Salle" et est signé "de La Salle" (Margry, v. II, p. 102). Dans son testament pris le 11 août 1681 et qui est signé "Cavelier de La Salle", il est cependant qualifié de "Robert Cavelier, Escuyer, Sieur de La Salle" (Margry, v. II, p. 164). Dans une pétition relative à la concussion faite sur lui par Bellinzani et présentée aux Commissaires Royaux en 1685, il écrit : "Très humblement prie Robert Cavelier, Escuyer, Sieur de la Salle", et il signe "Cavelier de La Salle" (Margry, v. I, p. 338). Enfin, dans plusieurs chroniques du temps, il est appelé "Le Sieur de La Salle" et "M. de La Salle" (Margry, v. I., pp. 429, 435). Sa correspondance, qui couvre plusieurs pages dans Margry, est invariablement signée "de La Salle". Une lettre que lui envoie le Roi en 1684, l'appello "Monsieur de La Salle".

Evidemment, Cavelier de La Salle n'était pas particulier sur l'orthographe de sa signature. Cependant, en dépit de toutes ses variations, il n'est pas difficile de retracer que le nom sous lequel il était connu était "Cavelier de La Salle" ou simplement "de La Salle", "La Salle", et que son nom véritable était "Robert Cavelier, Sieur de La Salle".

Il était né à Rouen, et son acte de baptême se lit comme suit : " Le vingt-deuxième jour de novembre (1643) a esté baptisé Robert Cavelier, fils d'honorable homme Jean Cave-

lier et de Catherine Geest ; ses parrain et marraine honnestes personnes Nicolas Geest et Marguerite Morice." (Margry, v. I, p. 346). D'où lui viennent alors son nom de baptême "René" et son surnom de "La Salle." ? Le 18 juillet 1684, il adresse une lettre à sa mère "Madame Cavalier, veuve", qu'il signe "de La Salle" (Margry, v.I, p. 470). Son frère, prêtre, fut connu sous le seul nom de "Jean Cavalier". Parkman, Gravier et Margry font remonter le surnom de "La Salle" à une terre dans les environs de Rouen, propriété de la famille Cavalier. Quant au nom de "René", Cavalier de la Salle a pu l'adopter à sa confirmation, comme c'est la coutume dans l'église catholique.

DÉSIRÉ GIROUARD

John-Arthur Roebuck. (IV, V, 457.)—Dans un sens Roebuck était Canadien car une partie de sa jeunesse s'était passé au Canada.

Il naquit à Madras, capitale de la province du même nom, Indes Anglaises, en décembre 1802. Alors qu'il n'avait que cinq ans ses parents allèrent s'établir en Angleterre. Mais le père mourut bientôt laissant sa famille dans la misère.

Un oncle de Roebuck avait été secrétaire du lieutenant-gouverneur Simcoe, du Haut-Canada. Il se noya en traversant la rivière Niagara dans une tempête de neige. Cette circonstance aït obtenir à la mère de Roebuck une concession de cinq cents acres de terre près de York (Toronto).

C'est en 1815 que la famille s'embarqua pour le Canada. Ils s'établirent, non à York, mais à Augusta, sur le Saint-Laurent, pas bien loin de Brockville. C'est là et plus tard à Beauport, près de Québec, que s'écoula la jeunesse de Roebuck.

Il laissa le Canada pour aller étudier le droit à Londres : et quoique sa famille resta ici et que sa mère vécut jusqu'en 1842, il ne repassa jamais l'Atlantique.

La mère de Roebuck épousa M. Simpson, collecteur des douanes au Côteau Landing. C'est à ce Simpson que le patriote Girouard se rendit prisonnier après la bataille de Saint-Eustache. Simpson recueillit peut-être la prime de \$2000 offerte pour l'arrestation de ce chef canadien.

Roebuck entra au parlement anglais en 1832 comme député de Both, Somersetshire, et représenta plus tard la ville de Sheffield.

Pendant tout le cours de sa carrière politique, il s'occupa d'une manière spéciale du gouvernement des colonies ; et en particulier de celui des deux Canadas. " A Londres, dit Garneau (*Histoire du Canada*, v. III, p. 329), l'activité de M. Roebuck ne se lassait point : discours dans les communes, articles dans les journaux et revues, brochures, il ne perdait pas une occasion de plaider notre cause avec une ardeur qui méritait l'attention des Canadiens." La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada l'avait nommé son agent en Angleterre. Il plaida aussi la cause du Haut-Canada, et entretenait une correspondance suivie avec nos principaux hommes politiques.

Il approuva chaleureusement le projet de confédération des provinces.

Il a écrit "*A plan for the Government of our English colonies*" (1849), *History of the Whig Ministry of 1830* (1852) etc.

Roebuck mourut le 30 novembre 1870.

P. G. R.

Le soin qu'on prend de nos archives. (IV, V, 459.)—La destruction à la grosse des papiers de la famille de Longueuil, si intimement liée à l'histoire de Montréal, mérite d'être mentionnée. C'était pendant l'affaire dn Trent ; on avait besoin d'installation pour les troupes envoyées à Montréal. Des magasins appartenant à la fa-

mille Grant, de Longueuil, furent retenus. Or, dans le grenier d'un de ces magasins, il y avait une grande quantité de paperasses. Il s'agissait de s'en débarrasser. Le moyen en était simple. On les fit transporter, sans même se demander ce qu'elles pouvaient être, sur la ferme Logan, et là, elles furent réduites en cendres. En passant, quelqu'un arracha de cet amas de paperasses quelques pièces. Une était la lettre d'anoblissement de l'illustre Charles Le Moyne, le bras droit de Maisonneuve dans la fondation de Montréal ; une autre était les lettres patentes érigeant en baronnie la seigneurie de Longueuil. *Trente tombereaux* remplis de ces papiers, s'acheminèrent vers la ferme Logan. C'était là la haute appréciation que la famille Grant montrait des gloires de la famille de Longueuil qui a donné à notre pays, d'Iberville, et que le baron Grant était tenu de respecter en assumant son titre.

A. C. DE LÉRY MACDONALD

La langue française et le traité de 1763. (IV, VI, 465.)—Quand Vaudreuil et Lévis dictaient la capitulation de Montréal, que le général Amherst approuva le 18 septembre 1760, ils oublièrent d'y stipuler la protection de la langue française et, par là-même, ils ajoutaient aux éléments de faiblesse qui nous avaient fait succomber. Les circonstances, néanmoins, tournèrent en notre faveur. Le gouvernement britannique fut cinquante ans avant que de nous envoyer des masses de colons, de sorte que la langue anglaise ne pouvait nous envahir. Les affaires publiques se traitaient en français comme autrefois. Les gouverneurs, les juges, les fonctionnaires écrivaient en français. Le traité de Paris, 1763, avait beau être muet sur ce point, les choses n'en continuaient pas moins leur marche. Sur le nombre de colons écossais et anglais qui s'établirent dans le Bas-Canada avant 1815, on peut affirmer que la moitié a fourni une descendance de langue française. Nous les absorbions.

En 1766, le roi d'Angleterre, Georges III, envoie des instructions formelles à son représentant au Canada, le gouverneur Murray, pour l'autoriser à prendre comme jurés des Canadiens-Français, et il indique que lorsque les difficultés ou les poursuites seront engagées entre deux parties dont l'une sera canadienne-française le jury devra être composé d'Anglais et de Français, et qu'il sera uniquement formé de Français, si les deux parties en cause appartiennent à cette nationalité.

Les décisions judiciaires seront rendues en français et en anglais.

Il ne pouvait en être autrement, car on se fût exposé à émettre un jugement dont le texte eût été incompréhensible pour les intéressés.

En 1773, le rapporteur d'un projet de loi pour la province de Québec, Marriott, impitoyable envers les Canadiens, comme l'histoire l'a remarqué, déclare nettement que les lois doivent être imprimées dans les deux langues.

L'Acte de Québec (1774) ne mentionne rien quant à la langue, et ce silence a toujours été compris comme un acquiescement à la pratique suivie depuis 1760.

En 1777, une ordonnance émanant du conseil législatif, réuni en vertu de l'acte de Québec, décide que les lois seront portées à la connaissance du public, par l'insertion dans la *Gazette de Québec* en langue française.

La *Gazette de Québec*, commencée en 1764, était l'officiel du temps et publiait toutes pièces dans les deux langues.

On imprimait, en 1791, la liste des anciennes archives françaises dans les deux langues, conformément à une ordonnance de 1788, et les exemplaires de ce volume publié chez John Neilson, à Québec, sont aujourd'hui fort recherchés des bibliophiles.

Ces indications n'établissent-elles pas que la langue française était reconnue même officiellement, malgré le silence du texte du traité ?

La force des circonstances condamnait à faire cette reconnaissance. Il n'en est pas moins vrai que certains Anglais cherchèrent par divers moyens à s'y soustraire, mais ils durent céder, et leur mauvais vouloir n'a fait qu'enraciner plus profondément au cœur des Canadiens-Français l'amour de la langue de leurs pères.

On n'a pas d'exemple qu'une nation victorieuse impose aux vaincus l'obligation d'abandonner leur langue pour parler celle du vainqueur. Cette condition serait illusoire, parce qu'elle est, immédiatement, d'une réalisation impossible en fait. Il n'y a que le temps qui permette, avec l'immigration et l'accroissement de population de la nation conquérante, d'obtenir un résultat semblable. Et l'histoire nous prouve que souvent, c'est le peuple soumis qui a imposé à ses vainqueurs sa langue et ses usages. L'Angleterre conquise par les Normands a forcé en peu de temps les barons français à adopter l'usage de la langue saxonne et n'a retenu qu'un petit nombre d'expressions normandes.

En Pologne même, malgré la rigueur draconienne avec laquelle les Russes traitaient cette malheureuse nation, il a fallu longtemps pour faire prédominer la langue russe en dehors des services administratifs.

Le dernier bien qui reste aux nations conquises, celui qu'on ne peut leur ravir complètement, c'est la langue qu'ont parlée leurs pères, celle que les enfants ont apprise sur les genoux de leur mère.

BENJAMIN SULTE

Le Forillon. (IV, VII, 487.)—En parcourant *Gaspesia, a sketh*, ouvrage publié par M. J.-C. Langelier, j'ai trouvé la description suivante : “ Forillon est une péninsule étroite qui s'étend environ trois milles dans la mer, entre l'anse du Cap Rosier et la Baie de Gaspé. Du côté du Nord c'est un rocher nu perpendiculaire s'élevant à une hauteur de 700 pieds. Ce sont les restes d'une montagne dont la

moitié a été jetée dans la mer, après avoir été gronée par les glaces et l'eau ; l'autre moitié reste encore debout aussi droite qu'un mur." Le nom de lieu : Gaspé, je pense, est aussi dérivé de la même manière, étant un abrégé du mot abénakis " Katsepiou " qui veut dire : " séparé ", le gros rocher séparé de la terre ferme, frappant l'idée de l'aborigène.

Les premiers navigateurs français nommèrent de même toute la péninsule dont le promontoire est le " Cap Gaspé " par ce nom de lieu qui indiquait qu'ils avaient saisi et agrandi l'idée de l'aborigène, en y ajoutant leur nom de lieu, les moyens par lesquels le rocher avait été séparé, le travail de perforation par l'eau et la glace, au moyen duquel, après des siècles d'action, la montagne s'était fendue en deux et une moitié avait été précipitée dans la baie.

GEORGE JOHNSON

Les Suisses Canadiens. (IV, VIII, 501.)—Après la publication du livre de Maria Monk en 1836, les membres de la *American-Presbyterian Church*, qui était au coin de la rue Saint-Jacques et du square Viger, à Montréal, établirent la Société des missions canadiennes-françaises. Comme ils n'avaient pas de ministres de langue française, ils firent venir de Suisse un ministre du nom de Tanner. C'est lui qui devint le desservant de la première chapelle protestante canadienne-française. Le premier prosélyte fait par le ministre suisse fut un jeune homme de dix-sept ans, Joseph Chamberland. Ce garçon fut employé dix ans comme commis chez M. Cyrus Brevaster, un des principaux membres de cette église. A ses derniers moments, il fit appeler un prêtre catholique pour l'assister.

Le peuple commença à désigner le ministre Tanner sous le nom de *suisse*, puis il étendit ce surnom aux Canadiens-Français qui embrassaient ses idées. En certains endroits

même on donne le nom de *suisses* à tous les protestants, qu'ils soient anglicans, presbytériens, calvinistes, etc., etc.

E. VALOIS

Un Mountain inconnu. (IV, IX, 506.)—Dans un article sur Québec ignoré, intitulé “ Le vieux cimetière anglais,” paru dans la *Presse* du 9 décembre 1897, le correspondant québécois de ce journal dit avoir découvert dans le “ Old Protestant Burial Ground,” un certain nombre de tombeaux ; entre autres celui du révérend *M. Mountain, DD, supérieur des congrégations du Haut-Canada et ancien recteur de Montréal, mort en 1795.*

Quel est ce *M. Mountain* ? J'ai beau examiner les notes que je possède sur le clergé protestant du Bas-Canada et sur la famille *Mountain* en particulier, je ne trouve aucun *recteur* de ce nom à Montréal avant 1803.

Le premier pasteur protestant qui desservit régulièrement la ville de Montréal fut *M. David Chabrand De Lisle*. Il fut nommé par lettres patentes en date du 12 février 1768, quoiqu'il y exerça son ministère depuis le mois d'octobre 1766. Deux ministres anglicans : *MM. Ogilvie et Bennett*, et *M. Bethune*, presbytérien, l'avaient précédé à Montréal, mais ils n'y étaient qu'en passant, en leur qualité d'aumôniers des troupes en garnison. *M. De Lisle* desservit cette paroisse jusqu'à sa mort, arrivée en 1794. Il eut pour successeur son assistant, *M. James Tunstall*, dont la commission porte la date du premier juillet de cette année. Celui-ci occupa cette cure pendant neuf ans. Ayant été traduit en cour criminelle et condamné pour cruauté envers sa femme, il fut destitué par l'évêque qui lui substitua son frère *Jéhosaphat Mountain*. Ce dernier est, si je ne me trompe, le premier *recteur* de ce nom à Montréal.

Voici maintenant, pour compléter cet aperçu, quelques notes sur la famille *Mountain*, qui est d'extraction française.

Le très-révérend Jacob Mountain, DD., fut nommé lord évêque de Québec en 1793. Le nouveau diocèse, détaché de celui de la Nouvelle-Ecosse, comprenait toute l'Amérique britannique du Nord, moins les provinces maritimes et Terre-Neuve. Le nouveau dignitaire arriva à Québec dans le cours de cette année, emmenant avec lui sa famille et ses deux frères, les révérends Jéhosaphat et Salter. Il était né à Thevaite Hall, Norfolk, Angleterre, en 1750, et avait épousé, en 1781, Eliza Kentish. De cette union naquirent cinq enfants : quatre garçons et une fille. Trois de ses fils embrassèrent l'état ecclésiastique (l'un d'eux, George Jéhosaphat, fut le troisième évêque de Québec), et l'autre entra dans l'armée, où il se distingua et mourut, en 1854, colonel et aide-de-camp de la reine.

Le révérend Jéhosaphat fut nommé curé de Trois-Rivières en octobre 1794. Il remplaçait M. Veyssières mis à la retraite et remplit cette charge jusqu'à l'année 1800. Quant à Salter, il demeura à Québec comme secrétaire et chapelain de l'évêque, et devint curé de cette ville le 17 octobre 1797, ayant succédé à M. de Montmollin mis à la retraite.

Où placer ce M. Mountain mort en 1795 ? Qui éclaircira la question ?

F.-J. AUDET

Le Canada et le blocus continental. (IV, IX, 510.)—Un incident des guerres européennes qui contribua puissamment à signaler à l'exploitation commerciale et à la colonisation, la province de Québec, fut le blocus continental ou la clôture en 1808, par Napoléon I, à l'Angleterre, des ports de la Baltique. La Grande Bretagne tirait des forêts du nord de l'Europe, le bois pour ses vastes constructions navales.

Il lui fallait aussi du pin pour usages domestiques, de l'épinette pour la mâture de sa marine, du chêne pour la

coque de ses frégates qui alors envahissaient toutes les mers.

Sous ce rapport, les forêts du Canada étaient inépuisables. Les grandes maisons de commerce, à Londres, à Bristol, à Liverpool ; les chantiers du roi, se hâtèrent d'expédier à Québec, des agents suivis de nombreux corps d'ouvriers qui, plus tard, y amenèrent leurs familles. Chaque été, de nombreux colons nous arrivaient des rives d'Albion ; l'exploitation des douves et du bois carré, et la construction de notre marine marchande, datent, on peut le dire, du blocus continental : le grand ravageur des nations, Napoléon I, est devenu sans le savoir un bienfaiteur pour le Canada.

J. M. LEMOINE

Les Meurons et les Watteville.. (IV, IX, 512.)

—Deux régiments étrangers, recrutés parmi les prisonniers de guerre français détenus en Angleterre, consentirent à venir servir en Amérique sous le pavillon anglais à l'époque de la guerre américaine de 1812, *pourvu qu'ils ne fussent pas tenus de se battre contre la France.* Ces deux célèbres corps, les Watteville et les Meurons, furent plus tard licenciés en Canada. Les officiers y contractèrent des alliances dans nos meilleures familles canadiennes ; on en retrouve la digne descendance chez les Montenach, les LaBruère, les Dufresne, les d'Orsonnens, les Genand et autres.

J.-M. LEMOINE

La première église protestante au Canada.

(IV, IX, 513.)—Je lis dans un vieux cahier de notes, à la date du 15 septembre 1790 : “ La dédicace de la première église protestante bâtie en Canada, s'est faite ce jour ; cette chapelle porte le nom de Saint-André ; elle a été élevée dans la ville de William Henry ou Sorel.” G. R.

QUESTIONS

518—Quels étaient, sous le régime français, les appointements des gouverneurs généraux ? Ceux des gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières ?

F. F.

519—Connait-on la carrière du sieur Dumas, qui succéda au chevalier de Beaujeu sur le champ de bataille de Monongahéla et acheva la défaite de Braddock, après son départ de la Nouvelle-France ?

X X X

520—Je vois au *Dictionnaire Tanguay*, vol. 5, p. 44, que Marie Louise Labadie, fille de Pierre Labadie et de Marie Louise Madelaine Paquet, a épousé Charles-Frédéric-Christian d'Aldelshein. Au même ouvrage, vol. 3, p. 225, je vois qu'il est né deux enfants de ce mariage.

1° *Pierre*, baptisé le 3 février et sépulturé le 20 juillet 1782, à Berthier-en-haut.

2° *Marie-Claire*, baptisée le 29 février 1786 et sepulturée le 26 mai 1857, au même endroit. Tanguay met en note : baron d'Aldelshein.

Qui était ce personnage ? qu'est-il devenu ?

A. B.

521—Le gouvernement français eut-il réellement l'intention d'établir une *usine à canons* dans la Nouvelle-France ? Je lis dans une lettre écrite de Toulon le 24 avril 1748 : " Sur le pied où l'on construit ici les vaisseaux du Roi, on ferait beaucoup mieux de les faire en Canada, où le bois est trois fois moins cher, surtout si on doit y établir, comme on le dit, une fonderie de canons, la qualité du fer étant beaucoup supérieure à celle d'Espagne."

CAN

522—Quest-ce qu'un faux-saunier ?

R. M.

523—Les anciens rapportent que, même longtemps durant ce siècle, les hommes portaient en Canada le tablier de semaine et de dimanche, aussi bien que la *couette* ou tresse de cheveux, qui leur descendait jusqu'à mi-dos. Ces coutumes étaient-elles générales parmi nos ancêtres et jusqu'à quel temps remontent-elles ?

MOD.

524—Dans un document récemment publié dans les *Recherches Historiques*, Champlain s'intitule : "capitaine ordinaire du Roy en la marine de ponent." Que veut dire cette dernière expression ?

MARIN

525—Pourquoi appelait-on les Beaucerons *Jarrets noirs* ?

FRED.

526—Nous lisons souvent : " Nous, les descendants des compagnons de Cartier." Peut-on désigner quelques-uns des compagnons de Cartier qui soient restés au Canada et y aient fait souche ?

X•X X

527—La liste de ceux qui restèrent à Québec après le départ de Champlain en 1629 a-t-elle été conservée ?

HIA

528—Dans un catalogue de livres militaires publiés par T. et J. Egerton, à Whitehall, en 1781, je vois, offert en vente pour le prix de 12 louis, 2 chelins et 6 deniers, un livre intitulé : *Wolfe's Instructions to Young Officers*. L'auteur de cet ouvrage est-il le héros des Plaines d'Abraham ?

CUR.

529—Quand le Nouveau-Brunswick a-t-il été formé en province ? Quand ce nom lui fut-il donné ?

BRO

530—Pouvez-vous me dire quel rôle M. Bailly a joué avant d'être nommé évêque de Capse ?

REL